

# UN PARCOURS PERSONNALISÉ POUR PRENDRE SOIN DE VOUS APRÈS UN CANCER



12 mois



Bilan activité  
physique adaptée



Bilan / suivi  
nutritionnel



Bilan / suivi  
psychologique



Votre traitement actif  
vient de se terminer ?  
Vous pouvez bénéficier  
sur prescription médicale d'un  
parcours individualisé de soins  
proche de votre domicile  
pour améliorer votre bien-être  
et votre qualité de vie.

**Parlez-en à votre  
oncologue ou votre  
médecin traitant !**

En fonction de vos besoins, ce parcours sera **individualisé, modulable et coordonné** par des structures ayant identifié un ensemble de professionnels pour **vous accompagner au plus proche de votre domicile.**

Les soins de support proposés peuvent comprendre un bilan d'activité physique, qui donne lieu à l'élaboration d'un projet d'activité physique adaptée\* et/ou un bilan diététique et/ou un bilan psychologique ainsi que des consultations de suivi diététiques et psychologiques.

Ce parcours est prescrit par votre cancérologue, pédiatre, ou médecin traitant pour un **montant maximal de 180 euros par an et par patient, sans reste à charge ni avance de frais.**

\* Le forfait de 180€ ne comprend pas la prise en charge des séances d'activité physique adaptée, mais la structure coordinatrice pourra vous adresser vers des structures et professionnels partenaires.



Pour en savoir **+**  
**occitanie.ars.sante.fr**

Rubrique : Santé et prévention >  
Soins et maladies > Cancer

Avec votre prescription, contactez :  
Ligue contre le cancer  
Comité de l'Hérault  
Tél : 07 67 70 30 13  
Email : [npscoordination.cd34@ligue-cancer.net](mailto:npscoordination.cd34@ligue-cancer.net)

